



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 21 MARS 2024

<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents24 pouvoirs.....6 absents.....3</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT ET UN MARS, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 15 mars 2024, par affichage du 15 mars 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
---	---

Délibération n°1	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2	Mise à jour du tableau des effectifs permanents au 31 décembre 2023.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°3	Rapport Social Unique (RSU) 2022.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°4	Revalorisation des montants des jours indemnisés dans le cadre du Compte Epargne Temps.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°5	Modalités de mise à disposition de véhicules de service.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°6	Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) constitué de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitare Annuel (CIA).	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°7	Signature d'une convention relative à l'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°8	Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour la prestation de conseil juridique.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°9	Compte de gestion 2023.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°10	Compte administratif 2023.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°11	Affectation du résultat 2023.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°12	Budget primitif 2024.	Adoptée à la majorité (5 CONTRE)
Délibération n°13	Fiscalité directe locale 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°14	Subventions de fonctionnement 2024 aux associations et organismes.	Adoptée à l'unanimité

Délibération n°15	Demande de subvention auprès du Département du Val-d'Oise pour la classe orchestre de l'école élémentaire les Lévriers pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°16	Demande de subvention auprès du Département du Val-d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°17	Signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite de mise à disposition au profit des collèges de gymnases communaux et intercommunaux.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°18	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.	Prend acte

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée


Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».